

RAPPORT D'ACTIVITES



Station d'épuration de La Côtinière

ANNEE 2013

1 – Ses compétences

Le Syndicat des Eaux créé en 1952 regroupe au total 466 communes. C'est un syndicat mixte dit « à la carte » qui possède trois compétences :

- ⊗ la production et la distribution d'eau potable regroupant 465 communes ;
- ⊗ la collecte et le traitement des eaux usées domestiques regroupant 408 communes ;
- ⊗ le contrôle, la réhabilitation et l'entretien de l'assainissement non collectif représentant 414 communes.

2 – Son fonctionnement

2.1 – Le Comité (546 délégués)

Au cours de l'année 2013, celui-ci s'est réuni à trois reprises :

13 Juin : le Compte Administratif 2012 a été adopté et le Budget Supplémentaire 2013 a été voté. Lors de cette réunion ont été présentés le rapport d'activités ainsi que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable et d'assainissement. Les décisions du Conseil d'Exploitation de la RESE relatives au Compte Administratif, Budget Supplémentaire, ... ont été entérinées.

7 Novembre : cette réunion a été essentiellement consacrée au Débat d'Orientation Budgétaire, Décisions Modificatives, au lancement du renouvellement des Délégations de Services Publics d'Eau Potable et d'Assainissement.

12 Décembre : ce comité a principalement voté les tarifs et le Budget Primitif 2014. Il a également entériné les décisions du Conseil d'Exploitation de la RESE (vote des tarifs, budgets,...)

2.2 – Le Bureau (Le Président et 16 Membres)

Il s'est réuni 9 fois au cours de l'année 2013. Ses principales actions ont été, entre autres :

- ④ l'adoption du programme 2013 de travaux neufs eau et assainissement afin de solliciter les aides financières et de procéder à leur dévolution ;
- ④ d'arrêter les listes de travaux d'extensions, d'aménagements et de renouvellements de réseaux d'eau et d'assainissement ;
- ④ le suivi de la qualité de l'eau ;
- ④ le programme de zonages d'assainissement ;
- ④ la mise en place d'un contrat d'objectif eau potable SDE/RESE ;
- ④ la réalisation d'un schéma directeur assainissement ;
- ④ l'achat des emprises foncières nécessaires à l'implantation des ouvrages d'eau et d'assainissement ;
- ④ la conclusion de nouveaux contrats de fourniture d'eau en « gros » ;
- ④ la conclusion de conventions de déversement des eaux usées dans le réseau d'assainissement de Saintes ;
- ④ la gestion du personnel (recrutements, indemnités,...) ;
- ④ la mise en œuvre et maintenance d'une architecture informatique virtualisée dans le cadre d'un plan de secours ainsi que d'une architecture réseau et télécom ;
- ④ l'installation d'antennes radio sur les châteaux d'eau ;
- ④ etc.

2.2 – La Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.)

2.2.1 - Sa composition

Elle est composée de la façon suivante :

- de membres prenant part au vote :
 - membres élus de l'Assemblée (10)
 - représentants des associations locales des usagers du service (3 associations)

- de membres participant aux travaux et débats de la commission :
 - invités permanents (7 organismes tels que financeurs et exploitants)
 - invités occasionnels (Maires et/ou Présidents de Syndicats) en fonction des questions évoquées à l'ordre du jour.

2.2.1 - Ses travaux

Deux réunions se sont tenues en 2013 qui ont traité les dossiers suivants :

23 Mai :

- Ⓢ le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement décomposé en une 1^{ère} partie d'ordre financière et la seconde plus technique comportant notamment les différents indicateurs de performance tels que la qualité de l'eau, le taux d'impayés, le rendement du réseau,...
- Ⓢ le rapport 2012 du médiateur du service de l'eau ;
- Ⓢ la situation hydrogéologique dans le département : suivi quantité-qualité de l'eau

3 Octobre :

- Ⓢ Présentation du Schéma Directeur de l'Assainissement Non Collectif :
 - *rappel réglementaire,*
 - *caractéristiques du SPANC,*
 - *diagnostic des assainissements non collectifs existants,*
 - *scénario de développement de l'activité de contrôle,*
 - *la compétence « réhabilitation des assainissements non collectifs »,*
 - *la compétence « entretien des assainissements non collectifs ».*
- Ⓢ Avis de la commission sur le lancement de Délégations de Services Publics d'Eau Potable et/ou d'Assainissement ;
- Ⓢ Interopérabilité : la relève à distance des compteurs d'eau.